**5454**

**Projet de loi arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire**

**Résumé**

Témoignant de la volonté persistante des Gouvernements successifs « *de doter les services judiciaires du personnel nécessaire pour évacuer dans des délais raisonnables le contentieux juridique toujours plus complexe et toujours plus important* », le présent projet a pour objet d’arrêter un nouveau programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l’organisation judiciaire portant sur la période comprise entre le 16 septembre 2005 et le 16 septembre 2009. Il entend ainsi poursuivre l’effort de recrutement initié par la loi du 24 juillet 2001 qui avait fixé un premier programme pluriannuel portant sur la période du 16 septembre 2001 au 16 septembre 2004.

Le projet prévoit l’engagement, hors numerus clausus et échelonné sur la période concernée, de 21 magistrats dont 8 pour les parquets, de 20 agents administratifs (11 rédacteurs et 9 employés) et, pour le Service Central d’Assistance Sociale (SCAS), d’1 psychologue et de 6 agents de probation, un total sensiblement égal au programme précédent.

L’échelonnement du recrutement s’établira comme suit :

* au 16 septembre 2005 :

une chambre correctionnelle supplémentaire auprès de la Cour d’appel ;

un premier avocat général au Parquet général ;

un second juge de la jeunesse auprès du tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

* au 16 septembre 2006 :

deux juges pour le tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

un premier juge pour le tribunal d’arrondissement de Diekirch ;

un substitut principal pour le Parquet près le tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

un substitut pour le Parquet près le tribunal d’arrondissement de Diekirch ;

un psychologue et deux agents de probation pour le SCAS ;

* au 16 septembre 2007 :

une chambre correctionnelle supplémentaire auprès du tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

un premier substitut et un substitut pour le Parquet près le tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

deux agents de probation pour le SCAS ;

* au 16 septembre 2008 :

deux juges pour le tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

un substitut principal pour le Parquet près le tribunal d’arrondissement de Luxembourg ;

deux agents de probation pour le SCAS ;

* au 16 septembre 2009 :

un juge pour le tribunal d’arrondissement de Diekirch ;

un premier substitut et un substitut pour le Parquet près le tribunal d’arrondissement de Luxembourg.